



Soixante-treizième session
Hyderabad (Inde), 8 et 9 juillet 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1

Adoption de l'ordre du jour (document CE/73/1 prov.)

L'ordre du jour provisoire de la présente session a été établi par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif et en accord avec le Président du Conseil. Cet ordre du jour provisoire comprend toutes les questions qui sont soumises au Conseil conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts ainsi qu'aux décisions prises par le Conseil lors de sessions précédentes.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est soumis.

Point 2

Communication du Président (document CE/73/2)

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président présente sa communication au Conseil exécutif, conformément à la décision 3(LVIII).

Point 3

Rapport du Secrétaire général (document CE/73/3)

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation du tourisme international ainsi que sur les activités extérieures et perspectives d'action du Secrétariat.

Point 4**Questions administratives, financières et statutaires****a) Rapport du Comité du budget et des finances (document CE/73/4 a))**

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) soumet au Conseil le rapport établi par le Comité à l'issue de sa quarante-troisième réunion, sur les questions financières relevant du Conseil.

b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2004 (document CE/73/4 b))

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil dans ce document sur la situation financière actuelle de l'Organisation et sur les perspectives en la matière pour les prochains mois. Il présente également le plan d'activités et de dépenses pour l'exercice financier 2004. Le Secrétaire général informe par ailleurs, des démarches en cours pour l'actualisation de l'échelle des salaires des personnels des services généraux.

c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2003 (document CE/73/4 c))

Dans ce document, les Commissaires aux comptes de l'Organisation désignés par l'Espagne et l'Inde (Membres élus pour ces fonctions par l'Assemblée générale - A/RES/473(XV)) présenteront leur rapport sur les comptes de gestion de 2003. Dans ce document figurent également les comptes de gestion de l'exercice financier écoulé, accompagnés des états financiers correspondants.

d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (document CE/73/4 d))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution de l'Assemblée générale 451(XV) concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Le Conseil sera également informé de la liste des Membres auxquels sont appliquées les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts, ainsi que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 452(XV), du respect des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

e) Diversité linguistique (document CE/73/4 e)

Conformément à la résolution 466(XV), le Secrétaire général informera les Membres du Conseil des progrès faits en la matière et, comme requis par l'Assemblée, des implications qui résulteraient de l'introduction d'une langue de travail supplémentaires à l'OMT, à la lumière des recommandations formulées à ce sujet par le Comité du budget et des finances et de celui du programme.

Point 5

Demandes d'admission à la qualité de membre (document CE/73/5)

Dans son rapport sur cette question, et conformément à la résolution 449(XV), le Secrétaire général informe le Conseil des demandes d'admission à la qualité de Membre présentées ou complétées depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

Point 6

Suivi de la transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies

a) Participation aux mécanismes de coordination du système (document CE/73/6 a))

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport sur le participation de l'OMT aux différentes réunions de coordination du système des Nations Unies et présente une information sur les problèmes causés par la coordination internationale des statistiques du tourisme.

b) Ratifications prévues comme suite à l'Accord entre l'OMT et les Nations Unies (document CE/73/6 b))

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général informe le Conseil des actions entreprises pour s'acquitter des obligations découlant de l'Article 21 de l'Accord entre les Nations Unies et l'OMT

c) Adhésion à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (document CE/73/6 c))

Dans ce document, le Secrétaire général fait part des démarches effectuées auprès du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies pour que cette Convention soit applicable à notre Institution.

d) Sigle de l'Organisation mondiale du tourisme (document CE/73/6 d))

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général fera des propositions au Conseil en ce qui concerne le sigle de l'Organisation en anglais.

e) Mise à jour du Règlement du personnel (document CE/73/6 e))

Le Secrétaire général présente au Conseil, pour adoption, la mise à jour du Règlement du personnel comme suite à la transformation de l'Organisation en institution spécialisée.

Point 7**a) Rapport sur la mise en œuvre et sur l'évaluation du programme général de travail pour la période 2004-2005 (document CE/73/7 a))**

Ce document présente aux Membres du Conseil les progrès accomplis en matière d'évaluation du programme, selon les mécanismes mis au point par le Comité du programme.

b) Préparation du programme de travail pour la période 2006-2007 (document CE/73/7 b))

Dans ce document, le Secrétaire général soumet au Conseil dès à présent, les premières orientations que le Conseil pourrait retenir concernant le programme de travail pour la période 2006-2007.

Point 8**Comité mondial d'éthique du tourisme (document CE/73/8)**

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général informe des résultats de la première réunion du Comité mondial d'éthique du tourisme qui s'est tenu à Rome en février 2004 et des actions effectuées comme suite à la réunion.

Point 9**Initiative ST-EP (document CE/73/9)**

Comme suite à l'adoption de cette initiative par l'Assemblée générale, le Secrétaire général informe le Conseil des actions entreprises pour mettre en œuvre cette stratégie.

Point 10**Libéralisation du commerce des services touristiques (document CE/73/10)**

À ce titre, le Secrétaire général fait rapport au Conseil de la mise en œuvre des activités en matière de libéralisation du commerce des services touristiques dans le cadre du Cycle de développement de Doha.

Point 11**Protection des hôtels et des centres d'intérêt touristiques en temps de conflit armé (document CE/73/11)**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire sur proposition de la Colombie, comme suite à la décision prise lors de la quarantième réunion de la Commission pour les Amériques (Asunción, Paraguay, 2003).

Point 12

Rapport du Groupe de travail chargé de la préparation des amendements aux articles 6 et 7 des Statuts (document CE/73/12)

Sous ce point de l'ordre du jour, la Présidence française fera rapport au Conseil sur les travaux du Groupe de travail créé lors de sa dernière session.

Point 13

Programmation des conférences (document CE/73/13)

Dans ce document, le Secrétaire général présente un calendrier des réunions organiques et autres conférences prévues pour 2004 et 2005. Il soumet également les propositions reçues des États qui souhaitent recevoir ces événements dans leur pays.

Point 14

Membres affiliés

a) Rapport du Président (document CE/73/14 a))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président présente les orientations et décisions arrêtées en vue du développement des activités des Membres affiliés.

b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (document CE/73/14 b))

Dans son rapport, le Sous-Comité formulera à l'intention du Conseil exécutif des recommandations sur les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il aura examinées lors de la réunion tenue en marge des travaux de la soixante-treizième session du Conseil.

Point 15

Lieu et dates de la soixante-quatorzième session du Conseil (document CE/73/15)

Le Conseil est appelé à décider du lieu et de la date de sa soixante-quatorzième session.

Point 16

Examen et adoption des projets de décisions de la soixante-treizième session du Conseil exécutif

Conformément à la pratique établie, les projets de décision de la soixante-treizième session sont soumis au Conseil pour adoption au cours de la dernière séance de travail.

